

AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 8 novembre 2011, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

10955, avenue de Bruxelles

Permettre une marge latérale nord de 1,5 m au lieu de 1,98 m;

3530, boulevard Gouin

Permettre l'installation de deux transformateurs électriques sur socle (TSS) dans la marge avant principale.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 18 octobre 2011.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement